



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

ARRETE DE FERMETURE TEMPORAIRE DU SKATE PARC

DU 09 JUILLET 2026 AU 15 JUILLET 2026

N/Réf. : OL/NB/EF – **Arrêté n° 2026-092**

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R 225,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2,
L 213-1, L 2213-2 et suivants,

Vu la demande présentée par le Comité des Fêtes tendant à obtenir l'autorisation d'organiser
la Fête Nationale à Maule le 13 juillet 2026,

Vu la demande de fermeture du skate parc pour permettre l'installation des festivités en toute
sécurité,

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : AUTORISATION

Les festivités organisées pour la Fête Nationale sont autorisées le lundi 13 juillet 2026,

ARTICLE 2 :

- Le skate Parc sera fermé au public du **jeudi 09 juillet 2026 au mercredi 15 juillet 2026**
pour permettre aux organisateurs du feu d'artifice l'installation du matériel pyrotechnique.
L'accès sera interdit à toute personne autre que les artificiers et les services techniques de la
commune.

ARTICLE 3 - Les organisateurs et participants prendront soin de préserver, à tout moment de
la manifestation, un cheminement pompier de 4 mètres de large laissé libre permettant le
passage des véhicules d'urgence et d'incendie.

ARTICLE 4 : Ampilation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques.

Fait à Maule, le 03 juillet 2026.



Olivier LEPRÊTRE
Le Maire.

Hôtel de Ville